



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°11/2026

INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE BROCANTE

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment son article R.411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,
Vu l'arrêté municipal n°12/2013 en date du 6 juin 2013 portant arrêté permanent de circulation pour les travaux pouvant être réalisés sur l'ensemble du village,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir un sens unique de circulation lors de la brocante du 31 mai 2026 pour assurer la sécurité publique et permettre le passage des éventuels services de secours,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Le dimanche 31 mai 2026 de 5 heures à 19 heures, le sens de circulation dans le village s'effectuera uniquement par l'entrée d'Auffreville, rue du château pour ressortir par la rue des plantes aux moines, côté Brasseuil.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite dans le sens Brasseuil, rue des plantes aux moines vers la rue du château.

ARTICLE 3 : Une signalisation provisoire sera mise en place.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 18 mai 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Affiché le 18/05/26
Le Maire,

